

Le 10 avril 1772 - Mémoire du Sr Launay
Armement fait à la Chine en juin 1771, par le senau *Le Marquis de Narbonne*

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/1/11 f°100-103

En juin 1771 – Les conditions d'un marché passé par Poivre avec le Sr Launay pour un armement en Chine avaient suscité des commentaires désobligeants. Launay par ce mémoire explique ce qu'il en était.

Tout au long de son administration de l'Isle de France, Poivre dut faire face à des attaques en tout genre, en particulier il fut souvent accusé de favoritisme au profit de ses amis.

Poivre évoque les conditions de ce marché dans => 20 avril 1772. Poivre à Crémont.

Opération faite à la Chine par le senau *Le Marquis de Narbonne*,
Armateur M. Admirault de La Rochelle.

En juin 1771, temps de l'arrivée des régiments de Normandie, Artois et Clare à l'Isle de France, M. l'Intendant qui se voyait hors d'état d'habiller les soldats et les officiers, et ne pouvant s'attendre cette année à aucun secours des vaisseaux de la Chine, parce qu'il y avait apparence que les bruits de guerre empêcheraient les armements, chercha les moyens de faire un armement de l'Isle de France à la Chine. Il s'adressa à cet effet à divers négociants pour traiter de cette opération, mais son choix tomba sur le Sr Launay cadet qui était celui qui dans le moment avait le plus grand nombre de vaisseaux à sa consignation.

M. l'Intendant proposa au Sr Launay de lui fournir des effets propres à réaliser de l'argent à la Chine, moyennant qu'il s'obligeât de lui apporter une cargaison conforme à l'état qu'il lui donnerait, et que cette cargaison serait reversée en entier dans les magasins du Roi. Le Sr Launay ayant demandé à l'intendant vingt-quatre heures pour calculer l'opération, fut chargé au bout de ce temps de lui proposer un prospectus.

La plupart des vaisseaux qui étaient alors à la consignation du Sr Launay avaient leur destination, ou pour France, ou pour l'Inde. Il ne lui restait que le *Marquis de Narbonne* dont il était chargé indirectement, attendu l'absence de M. de La Maletie alors à Bourbon, chargé dans ces deux îles de la direction des affaires de la maison Admirault de La Rochelle.

La circonstance était critique, attendu l'apparence presque certaine d'une rupture peu éloignée entre les puissances de l'Europe, ce qui rendait un voyage en Chine très risquable. Mais il restait cependant si peu de ressources pour l'emploi des vaisseaux particuliers, qu'il crut pouvoir prendre sur lui de disposer du *Marquis de Narbonne* pour cette opération. Le temps était instant, il n'y avait pas moyen de consulter M. La Maletie, il fallait, ou refuser, ou prendre sur soi de consommer l'affaire ce qu'il fit de la manière suivante.

Il proposa à M. l'Intendant de lui faire l'avance du poivre qui était sur *l'Indien*, au prix d'achat à la côte malabar, ainsi que d'un parti considérable de plombs dont pouvait disposer un vaisseau danois qui était en rade. Les besoins urgents de M. l'Intendant ne lui permirent pas de refuser. Il ajouta seulement sur le prix du poivre un fret de cinquante pour cent pour le transport de la côte malabar à cette île, de manière que le Roi fit en totalité à l'armement du *Marquis de Narbonne*, en poivre et en plombs, une avance de deux cent vingt deux mille quatre vingt quatorze livres, sous mon nom, en déclarant que j'agissais en vertu de la procuration de La Métrie qui lui-même n'était que le mandataire de la maison Admirault.

J'ajoutai aux effets fournis par le Roi environ pour 50 mille livres, ce qui faisait, avec le vaisseau, courir à la maison Admirault des risques pour une somme de plus de trois cent mille livres, dans une circonstance où la guerre paraissait certaine, où tout ce qui se faisait à l'Isle de France l'annonçait. Risque d'autant plus grand que ne partant point de vaisseau pour France, il n'y avait

aucun moyen de faire assurer, et qu'on pouvait apprendre la perte de vaisseau avant d'avoir été à même de faire les assurances.

Alarmé par tous les dangers auxquels la maison Admirault allait se trouver exposée, j'insistai très fort auprès de M. Poivre pour obtenir cent vingt cinq pour cent du bénéfice sur les effets que je rapportais. M. l'Intendant fit beaucoup de difficultés, et j'eus beau lui représenter que si la guerre avait lieu, comme il y avait toute apparence, les risques que le *Marquis de Narbonne* allait courir ne pouvaient pas être compensés par moins de 125 pour cent. J'eus beau faire, il s'obstina à n'en donner que cent, et encore exigeât-il que je remisse la cargaison entière dans les magasins, parce qu'il prévît le prix auquel monterait les effets de la Chine si la guerre se déclarait.

L'armement a bénéficié sur le poivre à la Chine	45145 livres
Il a perdu sur le plomb	48285
Et sur la calin	8633
L'armement a donc commencé à perdre à la Chine	11770 livres
Il en a coûté en frais extraordinaires à la Chine	27682

Montant de ci-contre	39452 livres
Pour frais de commission	15518
Frais des vivres et du salaire pour huit mois à l'état-major et à l'équipage	16000
Assurance pour aller et retour à 24% sur 300000	72000
Avarie sur le total	9000
Total	151970 livres

On demande si d'après un état aussi simple, on doit trouver étonnant que M. Poivre n'ait pas pu traiter au-dessous de cent pour cent. Ceux qui critiquent cette opération l'ont approuvée dans le temps, et s'ils avaient eu 300000 livres à risquer, ils n'auraient peut-être pas voulu le faire aux mêmes conditions.

Dès que M. La Maletie fut instruit du traité passé par le Sr Launay avec le Roi, l'idée qu'il avait de ses bonnes intentions ne lui permit pas de désapprouver ce qu'il avait fait, mais il lui fit part de ses craintes qui étaient effectivement bien fondées. Heureusement que les événements ont favorisé cette opération, que la paix s'est raffermie malgré les apparences contraires. On se plaint aujourd'hui que les marchandises sortent à un prix cher, mais on demande si le négociant qui s'est chargé de cette affaire a pu traiter à meilleur marché ; si on décide que non, on verra se dissiper de lui-même le louche qu'on veut jeter sur la conduite de M. l'Intendant, en l'accusant d'avoir sacrifié les intérêts du Roi et celui des troupes au désir de favoriser le Sr Launay, dessein qui tombait en pure perte puisque celui-ci n'avait aucun intérêt dans l'opération, ce qu'on peut aisément prouver par les livres des Srs Launay et La Maletie à l'Isle de France, par ceux de la maison Admirault à La Rochelle, par le témoignage du capitaine du *Narbonne*, nommé M. de Cheseaux, actuellement en France. Il restera donc pour constant d'après cette vérification que le seul désir de nuire, l'amour de la calomnie, l'envie d'en imposer, l'idée de rendre suspecte l'intégrité de l'intendant, et de jeter un verni désagréable, ont suscité des clabaudes contre une opération simple en elle-même et qui eu été très essentielle si les circonstances dans lesquelles elle a été faite n'avaient pas changé.

Je soussigné, certifie les faits contenus dans le présent mémoire, véritables.

Au Port-Louis Isle de France, le 10 avril 1772.

Signé Launay cadet

Nota bene que toute cette opération a été faite dans l'hypothèse de la guerre, et que c'est ce qui fait estimer l'assurance pour aller et retour à 24 %.

* * *